

Formulaire d'auto-déclaration - RFQ/MLI/2022/003

Applicable aux entreprises privées et publiques

< L'ENTREPRISE > (l'"Entreprise") déclare par la présente à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) que :

- a. ne pas être en état de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de concordat préventif, de cessation d'activité, ni faire l'objet d'une procédure concernant les matières précitées, ni se trouver dans une situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales ;
- b. qu'il est solvable et en mesure de poursuivre ses activités pendant la période stipulée dans le contrat après la signature du contrat, si l'OMS lui attribue un contrat ;
- c. elle ou les personnes ayant un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle sur la société n'ont pas fait l'objet d'une condamnation définitive pour un délit concernant leur conduite professionnelle ;
- d. elle ou des personnes ayant des pouvoirs de représentation, de décision ou de contrôle sur la société n'ont pas fait l'objet d'un jugement définitif ou d'une décision administrative définitive pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle, blanchiment d'argent, infractions liées au terrorisme, travail des enfants, traite des êtres humains ou toute autre activité illégale ;
- e. elle est en règle avec toutes ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale et au paiement des impôts conformément à la législation ou à la réglementation nationale du pays dans lequel la société est établie ;
- f. il n'est pas soumis à une sanction administrative pour avoir fait de fausses déclarations sur des renseignements exigés comme condition de participation à une procédure de passation de marché ou pour avoir omis de fournir ces renseignements ;
- g. il a déclaré à l'OMS toute circonstance susceptible de donner lieu à un conflit d'intérêts ou à un conflit d'intérêts potentiel en rapport avec l'action de passation de marché en cours ;
- h. il n'a pas accordé et n'accordera pas, n'a pas cherché et ne cherchera pas, n'a pas tenté et ne tentera pas d'obtenir, et n'a pas accepté et n'acceptera aucun avantage direct ou indirect (financier ou autre) découlant d'un marché public ou de son attribution.

La Société comprend qu'une fausse déclaration ou la non-divulcation de toute information pertinente susceptible d'influer sur la décision de l'OMS d'attribuer un contrat peut entraîner la disqualification de la Société de l'exercice d'appel d'offres et/ou le retrait de toute proposition de contrat avec l'OMS. En outre, si un contrat a déjà été attribué, l'OMS est en droit d'annuler le contrat avec effet immédiat, en plus de tout autre recours que l'OMS peut avoir par contrat ou par la loi.

Nom de l'entité :
Adresse postale :
Nom et titre du représentant dûment autorisé :
Signature :	
Date :